



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**

Service du patrimoine

**Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial**

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Direction régionale des affaires culturelles

Réf. : 2022/D/1202

Paris, le 21 janvier 2022

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 13 janvier 2022 : projets de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Saint-Raphaël (Var)

PJ : Projets de périmètre

Lors de sa séance du 13 janvier 2022, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable**, à l'unanimité à l'exception d'une voix défavorable et d'une abstention, au projet de classement des trois sites patrimoniaux remarquables de Saint-Raphaël (Var), dont les périmètres sont annexés à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ces projets en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques et
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Propositions de périmètre :

Le périmètre centre-ville, Notre-Dame et les Cazeaux :



Le périmètre de Santa Lucia et Boulouris :



Le Trayas :

